

Association Pour l'Orgue d'Echirolles  
APOE  
Association de loi 1901

Siège social : 1 rue Guy Mocquet 38130 ECHIROLLES  
Téléphone : 06 79 02 76 14  
majcohu@yahoo.fr  
www.apoe.fr



Le 19 août 2021

## CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION POUR L'ORGUE d'ECHIROLLES (APOE)

Chers adhérents et amis,

Conformément aux statuts de notre Association, je vous informe que l'Assemblée Générale ordinaire de l'APOE se tiendra le **samedi 2 octobre 2021 à 14h**, salle Guy Restier à Echirolles, 2 place Baille Barrelle. Cette salle est contiguë à l'église St-Jacques.

### Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activités par la Présidente Marie-Anne Cohu-Cabaret.
- Rapport financier par le Trésorier de l'APOE Damien Gaspard.
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'APOE. Paul Garde, jusqu'à présent responsable des enregistrements des concerts, souhaite se libérer de cette mission en raison de l'éloignement de son domicile, de son âge respectable et de ses nombreuses activités. Toutes les demandes de candidature sont les bienvenues ; merci d'en informer la Présidente en amont de l'assemblée générale.  
Membres du CA actuel : Marie-Anne COHU-CABARET (présidente), Guy RAFFIN (vice-président), Annie JALLON (secrétaire), Damien Gaspard (Trésorier), Paul GARDE, Nicole SEMAVOINE, Maria SULLI (communication).
- Montant de la cotisation toujours fixée à 15 € pour les adhésions individuelles et 25 € pour les adhésions en couple.
- Présentation des prochains concerts organisés par l'APOE pour 2021 et 2022
- Questions diverses

Rappelons que seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2021 peuvent participer aux différents votes.

Rappelons que si vous ne pouvez vous rendre à l'AG, il vous sera néanmoins possible d'y participer par le biais d'un vote par procuration, ou par courrier.

Par ailleurs, si de nouvelles conditions sanitaires interdisaient d'ici-là toute rencontre de ce type, nous évoquerions la possibilité de procéder à un vote général par correspondance.

**IMPORTANT : Si le quorum n'était pas atteint pour les différents votes, une Assemblée Générale Extraordinaire succéderait à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Amicalement,  
Marie-Anne Cohu-Cabaret